

ETAT DES PENSIONS ET GRATIFICATIONS A LA MILICE

Accordées par Ordre en Conseil, daté le 25 Janvier 1867, sur le rapport d'un Bureau d'Officiers assemblé pour faire une investigation et un rapport sur les réclamations pour Pensions ou Gratifications, pour le compte des Volontaires tués ou rendus, par Blessures ou Maladies, incapables du service actuel de 1868.

Publié par autorité de l'Acte 22 Vic, Chap. 6, Statuts Refondus pour le Haut-Canada.

PREMIERE CLASSE.

HAUT-CANADA.

Table with columns: CORPS, NOM, MEDICAL, PENSION, DU, Total des Pensions pour un an, Gratuité, A qui PAYER. Includes entries for Queen's Own, 10ème Régiment, etc.

PREMIERE CLASSE.

BAS-CANADA.

Table with columns: CORPS, NOM, MEDICAL, PENSION, DU, Total des Pensions pour un an, Gratuité, A qui PAYER. Includes entries for L.L. Hochberg, C. St. Thérèse.

SECONDE CLASSE.

HAUT-CANADA.

Table with columns: CORPS, NOM, MEDICAL, PENSION, DU, Total des Pensions pour un an, Gratuité, A qui PAYER. Includes entries for Queen's Own, 10ème Régiment, etc.

TROISIEME CLASSE.

Large table with columns: CORPS, NOM, MEDICAL, PENSION, DU, Total des Pensions pour un an, Gratuité, A qui PAYER. Includes entries for Queen's Own, 10ème Régiment, etc.

Les pensions accordées au (No. 24), le Capitaine agissant Percy Gore Routh et le (No. 28) Capt. Saunders King ne seront payables qu'à compter du 1er Mars 1867.

Acte concernant la Faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de EDOUARD DORION, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de JAMES SCOTT, individuellement et comme Scott & Fyfe et aussi de la société de Scott & Waite, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de PIERRE BENOIT, de la paroisse de St. Aimé, Canada Est, Commercant, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864.

Les Créanciers du soussigné, comme ci-devant associé avec GEORGE PICKUP, à Montréal, sous le nom de BENNET et Cie, et en dernier lieu comme seul Membre de cette Société, de M. T. et C. O. D'ARLIMBER, Avocats, 41, Petite Rue St. Jacques, le ONZIEME jour de Mars prochain, à DIX heures P. M., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'Acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de LOUIS-JOSEPH GRENIER, de Sorel, C. E. Commercant, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils ont le présent requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de JAMES BROUGH, d'Ottawa, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils ont le présent requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

A Louer.

Une vaste BATISSE à DEUX ETAGES, de 50 pieds de long avec une grande Cour, dans la rue LaSalle, à l'angle de la rue St. Louis, bien appropriée à l'usage de Manufacture, ayant de la place pour un engin à vapeur.

A Vendre ou à Louer, avec possession immédiate.

UNE TERRE de trois arpents de front sur quarante de profondeur, bûche de Maison, Grange, étable, Remise, Hangar et Glacière, avec une Scierie et Source intarissable, sise en la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, en arrière du Village.

AVIS Public

Est par le présent donné que le soussigné s'adresse au Conseil de Ville, à sa prochaine assemblée, pour obtenir la permission d'ériger une Machine à Vapeur sur ses prémisses, sur les Rues Elzéar et du Canal.

Acte concernant la faillite 1864.

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de ADOLPHE PAYETTE, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de PIERRE GIRARD, de St. Sébastien, C. E. Commercant, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils ont le présent requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite 1864.

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL.

Acte concernant la faillite, 1864.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a préparé son compte final et que le DIX-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Rue St. Sulpice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGTIEME jour de MARS prochain, à TROIS heures P. M., pour recevoir et prendre en considération le rapport annuel des Directeurs, et pour la dépeche d'autres affaires relatives à la dite Compagnie.

Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal, aura lieu au Bureau de l'Union de la Compagnie, Rue Ottawa, Griffintown, LUNDI, le QUATRE MARS prochain, à UNE heure P. M.

AVIS

Est par le présent donné qu'une Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Compagnie de Navigation de St. Laurent aura lieu au Bureau de l'Hon. LOUIS RENAULT, en la cité de Montréal, No. 24, Rue des Enfants Trouvés, SAMEDI, le NEUF de MARS prochain, à DEUX heures P. M., pour recevoir et prendre en considération le rapport annuel des Directeurs, et pour la dépeche d'autres affaires relatives à la dite Compagnie.

COMPAGNIE DE NAVIGATION

Une Assemblée Générale et Spéciale des Actionnaires de la Compagnie de Navigation de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon aura lieu dans le Bureau de la Compagnie, en la cité de Montréal, No. 25, Rue de la Commune, MERCREDI, le SIX MARS prochain, à MIDI, pour recevoir et considérer le Rapport Annuel des Directeurs, et pour la dépeche d'autres affaires relatives à la dite Compagnie.

Vente à l'Encaissement

Il sera vendu par Encaissement, au Bureau du Syndic, le 2 MARS, par ordre de la dite Cour, le LOYER non exigé de ces magasins et prémisses situés, No. 144, Rue McGill, pour le compte du bilan du failli susdit.

Fonds entier de Marchandises Sèches et de Haras Faites

L'inventaire a été fait à Montréal au prix coûtant et s'élève au-dessus de 42,000 courant et comprend un assortiment complet de Draps et de Marchandises Sèches générales, la plus grande partie a été achetée dans les neuf derniers mois et est maintenant en bon ordre.



CARILLON ET DE GRENVILLE

Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'à Lundi, le 4 Mars prochain, A MIDI, Pour l'exécution de certains ouvrages sur les Canaux de Carillon et de Grenville.

AVIS PUBLIC.

Les Syndics nommés pour surveiller et diriger les travaux à faire pour la construction d'une Eglise et d'une Sacristie, dans la paroisse de St. Martin, comté Laval, le JESU, reçoivent des SOUMISSIONS pour l'exécution des dits travaux jusqu'au DIX (10) MARS prochain (1867).

On Demande

Pour l'achat en partie de Mai ou pour plus longtemps des MEUBLES pour garnir neuf ou dix chambres - aussi des Poëles - pour une bonne famille. Les meilleures références seront données quant aux bons soins que l'on prendra des meubles.

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de GEORGE BURY, FAILLI.

Vente de Loyer de Magasin et Premises.

Il sera vendu par Encaissement, au Bureau du Syndic, le 2 MARS, par ordre de la dite Cour, le LOYER non exigé de ces magasins et prémisses situés, No. 144, Rue McGill, pour le compte du bilan du failli susdit.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de J. B. O. ST. JULIEN, de Papineauville, FAILLI.

Acte concernant la faillite, 1864

Plusieurs Chevaux, Vaches, Instruments de Ferme, Sierges, Waggon, Charrettes, etc., etc., appartenant au bilan du Failli susdit, à tant dans le L.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de TIMOTHY CUNNINGHAM, de Actonville, B.-C., FAILLI.

Vente de Comptes, etc.

SERONT VENDUS, par Encaissement, au Bureau du Syndic, le 5 MARS, les dettes non collectées du Failli ci-dessus.

Vente à l'Encaissement

Il sera vendu par Encaissement, au Bureau du Syndic, le 5 MARS, par ordre de la dite Cour, le LOYER non exigé de ces magasins et prémisses situés, No. 144, Rue McGill, pour le compte du bilan du failli susdit.

Province du Canada, AVIS est par le présent District de Montréal, donné que Dame M. R. No. 1647, RIE LÉOUD dit DEBOLHIER, épouse de Damase Bouthellier, forgeron, de la cité et district de Montréal, autorisée à la poursuite de ses droits et actions, a institué, le vingt-huit Janvier 1867, devant la Cour Supérieure de ce district, une action en séparation quant aux biens contre le dit Damase Bouthellier, son époux.

T. C. C. de LORIMIER, Avocats de la Demanderesse, Montréal, le 6 février 1867-122 m k

Province du Canada, AVIS est par le présent District de Montréal, donné que Dame M. R. No. 1677, GURRIE HARDY alias FULLUM, épouse de Pierre Alexis Mercier, de la cité et du district de Montréal, ci-devant commerçant et maintenant un des employés de la Douane dans et pour la dite cité de Montréal, autorisée à la poursuite de ses droits et actions, a institué ce jour, le premier février 1867, devant la Cour Supérieure de ce district, une action en séparation quant aux biens contre le dit Pierre Alexis Mercier, son époux.

T. C. C. de LORIMIER, Avocats de la Demanderesse, Montréal, le 6 février 1867-122 m k

DES SOUMISSIONS CACHETES

ADRESSEES Au Soussigné SERONT RECUES A CE BUREAU JUSQU'A Mardi, le 5me Jour de Mars prochain, à Midi, POUR LA CONSTRUCTION DE LA CLOISON D'UNE GALE

GLISSOIRE A BOIS,

Rapides des Chênes, Entre une Ile et la Côte Nord de la Rivière Ottawa.

Des PLANS et DEVIS sont visibles à ce Bureau, où les Blancs des Soumissions peuvent être obtenus.

Les Soumissions doivent être adressées: "Soumissions pour Travaux aux Rapides des Chênes."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni toute autre soumission.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 février 1867. hi 141

Chantre Demandé.

On demande un BON CHANTRE pour la paroisse de St. Bruno. S'adresser au Curé de la dite paroisse, 122-mp

A TOUS CEUX Y CONCERNES.

Bureau de l'Auditeur des Comptes, Ottawa, 19 février 1867. Des plaintes ayant été faites que certaines Compagnies d'Assurance contre le Feu, non incorporées par aucun Statut de cette Province, n'ont pas publié l'état de leur

Actif et Passif; Montant de Capital; Montant payé sur le Capital; Nature de l'Actif; Montant des pertes; " du, non payé; " réglé et non dû; " en suspens et attendant de nouvelles preuves; " retenus pour quelles causes; " de toutes autres réclamations contre la Compagnie; " de primes gagnées et non gagnées durant l'année passée;

Le tout tel que requis par l'Acte 23 Vic, ch. 33, sec. 11.

AVIS est par le présentes donné que les Compagnies d'Assurance qui ne se soumettent pas au dit Acte sont sujettes à une

Pénalité de \$1,000 pour telle infraction, comme prévu par le dit Acte.

JOHN SIMPSON, Assistant Auditeur.

ARGENT A EMPRUNTER.

Le Soussigné désirant faire un emprunt de \$1,000, afin de liquider les affaires de la succession de feu P. Maior, etc., de Bellefleur, offre des meilleures hypothèques sur ses propriétés de valeur, et sur cent d'intérêt payable tous les six mois. On acceptera l'importe quels montants qui seront pas au-dessus de \$500.

J. B. BROUSSARD, Avocat.

No. 53, Petite rue St. Jacques.

Situation Demandée.

Un jeune homme de la campagne, étant depuis quelques années dans le commerce et muni de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi dans l'importante quelle branche de commerce. S'adresser à ce Bureau.

A Vendre ou à Louer

UNE MAISON EN BRIQUE A TROIS ETAGES, bien située pour un placement de commerce, avec LOT DE TERRE de 67 sur 78 pieds, terrain voisin de l'ancien Animateur, Rue Duport, près de l'ancien Vignier, avec Ecuries pour huit chevaux et autres dépendances. S'adresser à

S. GIRALDI, No. 29, Rue St. Vincent

Wm. COOTE, SYNDIC OFFICIEL pour les Banqueroutes

dans le District d'Orléans, comprenant les Comptes de St. Jean, Naperville et Berthel.

LA MINERVE

Journal Politique et commercial IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DUVERNAY, FRERES. Rue St. Vincent, No. 16. TROIS EDITIONS, Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire. CONDITIONS D'ABONNEMENT: EDITION QUOTIDIENNE \$5.00 " SEMI-QUOTIDIENNE \$4.00 " HEBDOMADAIRE \$3.00